

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous, je vous propose de commencer ce conseil municipal. Je propose comme secrétaire de séance Madame LATHUILLIERE.

Madame LATHUILLIERE : Je vais essayer de parler fort.

M. LE MAIRE : De plus en plus dans les collectivités on autorise ceux qui prennent la parole à enlever le masque quand ils veulent s'exprimer.

Madame LATHUILLIERE procède à l'appel.

Date de la convocation et affichage : 18 janvier 2021

Date d'envoi des délibérations à la Préfecture : 27 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 23

Date d'affichage en Mairie : 27 janvier 2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020
2. Délégations du Maire - compte rendu des décisions prises
3. Intercommunalité – charte de gouvernance
4. Réseau des médiathèques de la baie – convention de coresponsabilité de l'administration du progiciel Orphée
5. Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – aménagement de sécurité – rue des Trois Frères Salaün
6. Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – travaux de sécurisation et de confortement du sentier littoral (GR 34)
7. Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – construction d'un second court couvert de tennis
8. Charte de développement durable
9. Convention de coordination gendarmerie nationale / police municipale
10. Budgets 2021 - DOB (débat d'orientation budgétaire)
11. Questions diverses

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis au Centre de congrès sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, M. QUELEN Marcel, Mme DANGUIS Marianne, M. BARBEY CHARIOU Erwan et Mme LATHUILLIERE Sophie, Adjoints.

Etaient présents : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. BOYER Eric, Mme BROUAUX MAUDUIT Marie-Noëlle, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme CAMUS Nathalie, Mme LE COQ Nathalie, Mme HALNA Karine, Mme CHAPELLE Géraldine, M. HENIN Pierre, M. GIRARD Bruno, Mme BERTRAND Anne et M. HUC Hervé.

Absent représenté :

M. DARCEL Victorien donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry.

Madame Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 22

Représenté : 1

Votants : 23

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020

On a reçu quelques remarques sur le procès-verbal parce qu'il y avait des petites coquilles. Les corrections ont été faites et le procès-verbal corrigé vous a été transmis.

Je n'ai pas reçu de remarques sur le contenu.

Le procès- verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Délégations du Maire - compte rendu des décisions prises

Mme BERTRAND : S'il vous plaît Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Oui, je termine. Délégations du Maire – compte rendu des décisions prises :

PROCES VERBAL

- N° 2020DG27 : décision fixant le tarif de mise à disposition temporaire d'un logement pour la période du 26 décembre 2020 au 31 mars 2021
- N° 2020DG28 : contrat de location-entretien d'une machine à affranchir avec la société QUADIENT et contrat d'utilisation de cette machine avec LA POSTE
- N° 2021DG01 : avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un logement signée le 16 septembre 2020

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ces décisions ?
Mme BERTRAND VASSELIN, vous vouliez vous exprimer.

Mme BERTRAND : Oui, comme je vous l'ai dit dans la note que je vous ai envoyée nous voulions prendre la parole en début de conseil municipal. Nous nous étonnons et nous sommes très contrariés de voir que vous vous exprimez plus dans la presse qu'avec nous qui sommes des élus de la République. Comme nous le rappelons dans nos questions diverses, l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales précise que "Tout membre du conseil municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune » et nous considérons que nous ne le sommes pas ou très mal.

Le deuxième point porte sur la place de n° 10 que vous avez donnée dans l'ordre du jour au Débat sur les orientations budgétaires. C'est pourtant un moment très important qui peut et qui doit susciter des questions et un débat, comme son nom l'indique, et il aurait mérité d'être au point 2 ou comme le suggère le règlement intérieur peut-être qu'il aurait mérité une séance spécifique et non pas une place en fin de conseil.

Un autre point qui concerne notre droit d'expression écrite. Nous avons respecté l'article 21 du règlement intérieur avec un texte de 1.400 signes tout compris. Et ce qui est lamentable, si je peux prendre une expression de Monsieur HERY, c'est que les propos tenus par Madame Mauduit en groupe de travail ne sont pas respectés, à savoir parité entre majorité et minorité avec ½ page chacune, qu'elle avait déterminée à 1.400 signes. Or dans ce numéro 83 la majorité occupe 2/3 de la page et nous 1/3. La majorité avec 1644 signes et une photo qui n'a aucun rapport avec le texte d'ailleurs, donc qui est là pour combler du vide. Comme c'est écrit dans notre remarque, que nous vous avons envoyée, nous demandons que la parité soit respectée et que le nombre de signes soit augmenté.

Enfin, nous constatons que vous dérogez encore et toujours à la réglementation qui veut que les séances du conseil municipal soient publiques et qu'elles peuvent être retransmises par des moyens de communication virtuelle. Ce qui veut dire que des citoyens qui sont intéressés par la vie de la commune et qui subissent déjà le couvre-feu ou le confinement doivent en plus subir votre décision unilatérale et contraire à la Loi et qui ne se défend plus maintenant que nous affrontons cette très grave crise sanitaire.

Voilà ce que nous voulions dire.

M. LE MAIRE : Merci, je prends acte de vos remarques.

Point n° 3 : Intercommunalité - Pacte de gouvernance

Délibération n° 25/01/2021-01

Intercommunalité - Pacte de gouvernance

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après les réinstallations des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Président de Saint Briec Armor Agglomération est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Par délibération DB-282-2020 du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2020, le pacte de gouvernance a été adopté.

L'avis des Conseils municipaux dans les communes membres est donc sollicité, qui disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission pour se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2-2 ;
- Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 10 décembre 2020 ;

PROCES VERBAL

- Vu la délibération DB-282-2020 du 17 décembre 2020 prenant acte du pacte de gouvernance par Saint Brieuc Armor Agglomération ;

Décide à l'unanimité,

- **D'adopter le pacte de gouvernance de Saint Brieuc Armor Agglomération.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Je suppose que vous avez lu ce pacte de gouvernance, qui semble intéressant et auquel j'avais participé.

Il redéfinit les différentes instances et le nombre de conseillers communautaires par commune.

Le point le plus important est la mise en place des commissions avec plusieurs pôles : pôle de développement durable, pôle de cohésion sociale, pôle développement et attractivité du territoire, pôle administration et finances.

Le mode de gouvernance avec surtout la conférence des maires qui est régulière, une par mois.

Et enfin ce qui concerne la proximité. Il existe notamment un pôle de proximité à BINIC ETABLES SUR MER situé à l'ancien siège du Sud Goëlo.

Ce pacte de gouvernance n'apporte rien de plus que ce qui était déjà connu, si ce n'est que je m'en félicite puisque, comme vous le savez je suis maire et je suis donc présent à tous les conseils et à la conférence des maires. Et, comme cela avait été écrit dans certains programmes, SAINT-QUAY-PORTRIEUX est très bien représentée puisque nous disposons d'un poste de Vice-Président, ce qui permet de participer à l'exécutif du jeudi matin. Exécutif qui concerne le Président et les 15 Vice-Présidents. SAINT-QUAY-PORTRIEUX est bien présente dans toutes les instances de l'agglomération.

Y a-t-il des questions par rapport à pacte de gouvernance ?

Point n° 4 : Réseau des médiathèques de la baie – convention de coresponsabilité de l'administration du progiciel Orphée

Présentation par Madame Marianne DANGUIS

Délibération n° 25/01/2021-02

Réseau des médiathèques de la baie – convention de coresponsabilité de l'administration du progiciel Orphée

Au regard du règlement européen sur la protection des données, en concertation avec les équipes des bibliothèques, il a été procédé en 2019 à l'actualisation des documents de références propres à l'activité des bibliothèques et à destination du public, à savoir : le règlement intérieur, la charte informatique et les bulletins d'inscription.

Dans le cadre du nouveau marché public de maintenance et d'hébergement du réseau informatique des médiathèques de la baie avec la société C3RB qui a débuté le 30/06/2020, l'agglomération a entrepris de mettre à jour la convention entre les entités partageant l'administration du progiciel Orphée, conformément à la législation en vigueur.

Ce travail a été mené conjointement avec la déléguée à la protection des données du CDG22, le service juridique de SBAA et la cellule de coordination du réseau des médiathèques de la baie.

SBAA et les communes membres du réseau sont désignées coresponsables. La convention proposée précise les relations entre chaque commune et l'agglomération concernant l'administration du progiciel. Elle détermine les obligations conjointes et celles propres à chaque partie en matière de protection des données à caractère personnel (projet de convention joint en annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver les termes de la convention de coresponsabilité de traitement des données à caractère personnel entre les communes membres du réseau des médiathèques de la baie et Saint-Brieuc Armor Agglomération,**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rattachant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération qui concerne un dossier que l'on connaît bien : la mise en réseau des bibliothèques. Je rappelle que la bibliothèque de SAINT-QUAY-PORTRIEUX est une bibliothèque associative « Bibliothèque pour Tous », gérée par des bénévoles. La Bibliothèque pour Tous avait accepté de rentrer

PROCES VERBAL

dans ce dispositif de réseau des médiathèques avec la mise en réseau et la nécessité d'acquérir du matériel informatique, du logiciel et d'une borne wifi. Cela concerne surtout la coresponsabilité de ce logiciel. Pour faire court, cela permet de gérer les prêts. Surtout la mise en réseau permet d'avoir un contact entre l'ensemble des bibliothèques et de voir quel est le fond existant sur les autres bibliothèques. Cela vous permet aussi si vous avez le mot de passe de télécharger en streaming un certain nombre de films. Aujourd'hui il faut savoir que ce logiciel est très utilisé vu le contexte sanitaire que l'on connaît et on peut effectivement louer des films.

M. LE MAIRE : Les délibérations suivantes, points 5,6 et 7, vont concerner des demandes d'autorisations pour déposer des dossiers de subventions. C'est un peu particulier. On a 3 dossiers qui sont actuellement en cours d'instruction.

Je rappelle que le budget primitif n'a pas encore été voté mais il n'empêche que nous avons reçu un avis de la préfecture nous demandant de déposer des dossiers avant le 8 février 2021. Pour que les dossiers soient éligibles il ne faut surtout pas que les travaux soient commencés. Nous sommes très réactifs. Dans le cadre de ce plan de relance, nous préférons déposer des dossiers rapidement. Nous déposons des demandes pour 3 dossiers, je ne pense pas que les 3 soient retenus. Ensuite on sera amené à rediscuter de ces dossiers dans le cadre du budget primitif, à les hiérarchiser et ensuite cela nous permettra de les faire inscrire dans le cadre de la DETR. On est un peu contraint par le temps et on a l'obligation de les déposer, je le rappelle, avant le 8 février 2021. Aujourd'hui cela ne signifie pas qu'on acte les dossiers, c'est simplement une délibération qui me donne l'autorisation de déposer des dossiers d'intention, on les votera dans le cadre du budget.

Point n° 5 : Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – aménagement de sécurité – rue des Trois Frères Salaün

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 25/01/2021-03

Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – aménagement de sécurité – rue des Trois Frères Salaün

Dans le cadre du programme d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2021, il est projeté d'aménager l'espace public routier d'une partie de la rue des Trois Frères Salaün (section comprise entre les rues de la Garenne / Gâcon et le rond-point de la France Libre).

Ces aménagements de voirie auront pour objectifs d'abaisser les vitesses en créant des dispositifs ponctuels de ralentissement (plateaux, chicanes), d'organiser le stationnement longitudinal et de sécuriser le cheminement des piétons.

Sur la base d'un montant de 37 500 € HT, le plan de financement prévisionnel serait :

TRAVAUX	€ H.T
Aménagement de voirie	37 500
TOTAL DEPENSES	37 500
Subvention DETR (Travaux de voirie liés à la sécurité) 35 %	13 125
TOTAL RECETTES	13 125
Autofinancement 65 %	24 375

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité moins trois (3) abstentions (Mme BERTRAND Anne, M. GIRARD Bruno et M. HUC Hervé),

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021) pour le projet de sécurisation de la rue des Trois Frères Salaün,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

PROCES VERBAL

Avant le vote :

Mme BERTRAND : Je voudrais expliquer pourquoi on va voter contre les points 5,6 et 7. Parce que nous ne souhaitons pas voter un blanc-seing sur un organisme qu'on ne connaît pas et on souhaite connaître l'organisme en question et que ça passe en conseil municipal.

M. LE MAIRE : Vous être en train de nous expliquer Madame BERTRAND VASSELIN que vous ne savez pas ce que c'est que la DETR.

Mme BERTRAND : Excusez-moi, il ne faut quand même pas me prendre complètement pour une imbécile, je vous parle d'un organisme, deuxième point (n° 6)....

M. LE MAIRE : Vous parlez de quel organisme ?

M. GIRARD : « d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme »

Mme BERTRAND : « tout autre organisme », ça veut bien dire ce que ça veut dire

M. LE MAIRE : D'accord, désolé je n'y étais pas. Je vais vous expliquer parce que votre chef de file ne vous a pas encore expliqué. On est contraint par la date de février 2021. Vous savez que c'est un plan de relance économique de l'Etat et on peut rentrer dans ce cadre-là. Il va y avoir un plan de relance départemental, c'est ce qu'on appelle les contrats de territoire. Et enfin il peut y avoir aussi à un moment une opportunité de plan de relance régional. Ce qui nous permet, dans l'hypothèse où on aurait une date extrêmement limite, de pouvoir mobiliser très rapidement et de déposer le dossier dans les meilleures conditions. Ce sont les dispositions.

M. GIRARD : L'alinéa 2 il sert à quoi ?

M. LE MAIRE : Je vous l'ai dit pour solliciter tout autre organisme qui pourrait apporter des subventions ou des aides financières.

M. GIRARD : Tout organisme privé et vous répondriez oui. Nous on souhaite que ça passe en conseil. Ce n'est pas normal que n'importe quel organisme que ce soit les Emirats

M. LE MAIRE : C'est vrai. On va en parler tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire, quand on a des dons. Je vais vous donner un exemple. Pour la restauration de la chapelle Sainte Anne ou des statues, on a eu des dons de l'Union paroissiale. On arrive, par exemple pour la restauration de la chapelle Sainte Anne à 80 % de financement entre les aides de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Union paroissiale. Nous avons considéré sans le repasser au conseil municipal que nous prenions volontiers ces 50 % du budget, de l'Union paroissiale. C'est un exemple. Je ne suis pas convaincu que l'Union paroissiale va nous aider à refaire la rue des Trois Frères Salaün. Donc vous aurez forcément l'explication.

Il faut faire beaucoup de pédagogie : on dépose le dossier, ça ne veut pas dire qu'on va le faire, on vous le présentera en commission d'urbanisme. On sera amené sûrement à le présenter dans le budget en fonction des contraintes budgétaires. Ensuite il y aura un plan de financement global qu'on visera ou complémentaire. S'il y a évolution du dossier et qu'il y a des subventions complémentaires, on les prendra.

Cela signifie quand vous votez contre que vous rejetez toutes les subventions complémentaires.

Mme BERTRAND : Quand vous dites que vous déposez le dossier, votre budget doit être fini, il doit être bouclé. Vous savez déjà qui va obtenir les aides financières au moment où vous déposez votre dossier

M. LE MAIRE : On peut tout à fait faire des avenants et informer la préfecture des modifications. Ça peut arriver si par exemple on a des subventions complémentaires du Département. On va demander et on va nous donner un certain pourcentage. Evidemment si sur ce pourcentage on ne prend pas tout il va être redistribué sur un autre dossier, il fait partie d'une enveloppe globale. Il faut savoir que la préfecture nous demande de déposer ces dossiers avant le 8 février pour avoir une visibilité de l'ensemble des dossiers qui vont être déposés par l'ensemble des communes des Côtes d'Armor. Ils ont une enveloppe, et à partir de là ils vont voir comment vont se faire les clefs de répartition. L'année dernière nous avons déposé des dossiers de DETR. Nous n'étions pas éligibles à tout. Il se trouve que l'Etat avait de la DETR résiduelle et nous avons eu la surprise d'en recevoir. C'est-à-dire que la préfecture gère l'ensemble de ces enveloppes et quand tout n'est pas dépensé, à partir du moment où on avait un dossier bien déposé. Donc effectivement en tant que responsable de cette commune je pense que toutes les subventions sont bonnes à prendre.

On va voter, on vote.

Vous vous abstenez. Merci en tout cas de votre aide. Cela permettra de dire que c'était voté à l'unanimité parce que quand on s'abstient le vote ne compte pas. On vous expliquera ça aussi.

PROCES VERBAL

Point n° 6 : Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – travaux de sécurisation et de confortement du sentier littoral (GR 34)

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 25/01/2021-04

Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – travaux de sécurisation et de confortement du sentier littoral (GR 34)

Les fortes précipitations récentes ont eu pour conséquence d'impacter les falaises du sentier littoral (GR 34). De nombreux désordres sont apparus sur des zones déjà fragilisées par les pluies diluviennes provoquées par le passage de la tempête Alex.

L'importance des dégâts a nécessité d'interdire le sentier aux promeneurs. Des mesures d'urgence portant sur la mise en sécurité des sites et de ses abords ont été prises dès la connaissance des éboulements de terrain.

La réouverture du sentier au public, nécessitera au préalable l'engagement de travaux de confortement conséquents qui sont actuellement en cours de définition et de priorisation.

Sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 351 750 € HT, les modalités de financement seraient :

HONORAIRES	€ H.T
Assistance CEREMA	25 500
Géotechnique (sondages) – Hygiène & Sécurité	6 250
TRAVAUX	€ H.T
Travaux de sécurisation & confortement	320 000
TOTAL DEPENSES	351 750
Subvention DETR (Travaux de sécurité) 35 %	123 110
TOTAL RECETTES	123 110
Autofinancement 65 %	228 640

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité moins trois (3) abstentions (Mme BERTRAND Anne, M. GIRARD Bruno et M. HUC Hervé),

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021) pour les travaux de sécurisation et de confortement du sentier du littoral,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Juste un mot en ce qui concerne le sentier littoral et la falaise, pour les élus qui étaient déjà présents au précédent mandat et ceux qui sont dans ce nouveau mandat. La commune avait mandaté le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Nous avons eu un premier rapport. Mais, à l'unanimité, nous n'étions pas satisfaits de ce rapport qui n'était pas complet. Nous avons donc demandé un rapport complémentaire. Celui-ci a été restitué en septembre 2019 et est devenu public en octobre 2019. Il faut juste rappeler que c'est un dossier de diagnostic. Il ne donne pas de préconisations. A partir de là on fait travailler le CEREMA, le Centre d'Etude et d'Expertise sur les risques Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. Parallèlement, et cela avait été dit par le BRGM, il faut contrôler l'assainissement en amont de la falaise. Le diagnostic de l'assainissement remonte à 2016 et les riverains ont eu 3 mois pour se mettre en conformité. Les contrôles sont actuellement en cours. La compétence a été transférée à Saint Briec Armor Agglomération. Les riverains reçoivent un premier courrier, ils doivent prendre rendez-vous, s'ils n'ont pas pris rendez-vous ils reçoivent un deuxième courrier et ensuite une mise en demeure. L'assainissement est actuellement en cours de vérification pour voir si tous les riverains se sont mis en conformité. On a eu un certain nombre d'éléments du CEREMA notamment sur la zone de la rue des Embruns, c'est la zone prioritaire. Il

PROCES VERBAL

y a d'autres modifications dont les éléments gravitaires autour de l'escalier en face de la Comtesse. Le CEREMA est venu sur place. On peut penser qu'on aura en premier les éléments d'orientation sur la rue des Embruns puisque des compléments sont en cours. En ce qui concerne l'escalier fin février on aura une préconisation. Ensuite il y aura un chiffrage et en fonction du chiffrage. Je le redirai dans le débat d'orientation budgétaire, on sera amené à se positionner sur quel est le secteur qui est plus prioritaire que d'autres. Dans le même esprit on pense qu'il vaut mieux déposer un dossier maintenant avant le 8 février d'autant que nous avons déjà été éligibles à la DETR lorsqu'on avait conforté la falaise et construit la passerelle en face de la Comtesse. L'Etat est très sensible à l'accompagnement des dégâts gravitaires. Voilà la proposition que l'on fait. On a une première évaluation des travaux mais il faut attendre le rapport définitif du CEREMA ce qui nous permet de déposer un dossier. Dans ce cadre-là d'ailleurs, une fois qu'on aura les 2 rapports c'est-à-dire le 1^{er} rapport de mi-février on réunira la commission urbanisme pour une présentation de l'ensemble des résultats pour qu'on puisse se positionner. C'est dans cet esprit-là que je vous propose de déposer avant le budget primitif et le 8 février un dossier pour qu'on soit éligible à la DETR, ce qui nous permettra ensuite d'amender le dossier et d'avoir un travail complet avec la préfecture. Y a-t-il des questions ?

Point n° 7 : Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – construction d'un second court couvert de tennis

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 25/01/2021-05

Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2021 – construction d'un second court couvert de tennis

La collectivité, maître d'ouvrage de l'opération, a engagé une réflexion en collaboration avec Saint-Quay-Portrieux Tennis Club, sur la construction d'un second court de tennis en terre battue sur le site des tennis municipaux.

Un premier court de tennis a été couvert en 2003. Cette seconde réalisation permettra de proposer une structure unique de deux courts couverts en terre battue dans la zone Saint-Quay-Portrieux / Binic-Etables / Plouha et donc d'augmenter l'attractivité.

Cette nouvelle infrastructure optimisera le fonctionnement des aires de jeux et dotera le club de tennis d'atouts supplémentaires pour le développement de la pratique du tennis, en apprentissage ou en compétition.

Sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 450 500 € HT, les modalités de financement seraient :

HONORAIRES	€ H.T
Maîtrise d'œuvre – Mission S.P.S – Contrôle technique	40 500
TRAVAUX	€ H.T
Travaux de construction	380 000
Intégration de panneaux photovoltaïque (<i>Estimation</i>)	30 000
TOTAL DEPENSES	450 500
Subvention DETR (Equipements sportifs) 30 %	135 150
TOTAL RECETTES	135 350
Autofinancement 70 %	315 350

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé ;

Décide par :

Vingt (20) voix pour et trois (3) voix contre (Mme BERTRAND Anne, M. GIRARD Bruno et M. HUC Hervé),

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021) pour la construction d'un second court couvert de tennis,**

PROCES VERBAL

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Là encore, on est dans un dépôt de dossier puisque le second court de tennis faisait l'objet d'une APCP votée au mois de septembre. On sera amené à revoir ce dossier parce l'architecte est décédé et on réétudiera ce dossier à partir du mois de septembre. On préfère déposer maintenant le dossier d'autant qu'il est proposé par une partie de l'équipe d'ajouter des panneaux photovoltaïques ce qui fait que cet équipement serait écologique. Y a-t-il des questions ?

M. HUC : Concernant le court de tennis, on en avait déjà parlé lors d'un conseil en février ou mars et on avait dit à l'époque qu'on essaierait de l'ouvrir à d'autres sports, et là dans cette délibération apparaît la seule activité de tennis. Je voulais savoir si on allait bien revenir sur le fait qu'on essaie d'intégrer plusieurs activités. Si on est simplement en terre battue, ça devient un investissement très lourd pour une association qui a 60 adhérents et ça paraît, au vu de la situation financière de la commune, assez délicat.

M. LE MAIRE : C'est en septembre 2019 que ça a été voté, le 27 septembre 2019 et vous l'avez voté.

M. HUC : Oui parce que justement tu avais dit que ça pourrait être ouvert à d'autres associations.

M. LE MAIRE : Non. On avait évoqué la possibilité que ce soit ouvert pour d'autres sports. La question s'est posée de l'éligibilité de ce dossier à des subventions de la Fédération Française de Tennis. C'est la seule question à laquelle on va devoir répondre, c'est tout.

M. HUC : Est-ce que justement ça ne permettrait pas d'avoir d'autres aides si on faisait un court avec d'autres associations ...

M. LE MAIRE : C'est la question à laquelle on doit répondre. Si c'est exclusif pour le tennis, il est possible que la fédération nous l'impose. Si c'est éventuellement accessible à d'autres sports, il est possible qu'on n'ait pas cette subvention. C'est bien pour ça qu'il faut solliciter d'autres organismes, par exemple la Fédération Française de Tennis. On a l'intention en tout cas d'obtenir 35 000 €. Là encore on est dans une intention de déposer un dossier.

Point n° 8 : Charte de développement durable

Présentation par Monsieur Eric BOYER

Délibération n° 25/01/2021-06
Charte de développement durable

L'homme est notamment responsable du changement climatique avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : atteinte à la santé (décès prématurés dus à la pollution de l'air, aux événements climatiques, aux produits phytosanitaires, etc.), menace sur la biodiversité, conséquences économiques consécutives aux phénomènes météorologiques, conséquences migratoires, phénomènes météorologiques extrêmes, zones côtières inhabitables...

Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de 1°C depuis l'ère préindustrielle ; la concentration de CO2 dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm. Si des mesures urgentes ne sont pas prises par les gouvernements, la Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années le nombre de réfugiés climatiques concernera plus de 140 millions de personnes.

Afin de prévenir un réchauffement climatique incontrôlable et aux conséquences imprévisibles, il est essentiel de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre.

Le changement climatique ne se limite pas simplement à une question de climat. Il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, la préservation des espèces et la paix dans le monde.

Il est évident que face à l'ampleur de ce phénomène, cette question ne pourra pas être résolue uniquement par les actions individuelles de citoyens ou de collectivités. Les mesures ambitieuses de chaque gouvernement doivent permettre d'aller plus vite, en imposant des changements à tous les niveaux.

PROCES VERBAL

Afin de contrer cette catastrophe imminente, des mesures doivent être prises aujourd'hui, à chaque échelon : municipal, départemental, régional, national et international. Les plans et les mesures actuels ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement au niveau souhaité de 1,5°C d'ici 2050. C'est pourquoi, il est essentiel d'agir vite !

Il est proposé que la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX rejoigne les villes, collectivités, États et instances internationales qui ont déjà reconnu l'urgence climatique, en adoptant la motion suivante :

- Considérant qu'il convient de mobiliser les acteurs du territoire, développer les partenariats et accompagner le changement,
- Conformément aux orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'Agglomération de Saint-Brieuc, voté le 26 septembre 2019, du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bretagne voté le 28 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **de reconnaître l'urgence climatique et que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de haute priorité et une réponse à la menace qui pèse sur l'humanité et sur le monde naturel,**
- **d'être guidé par les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) , sur les futures mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,**
- **d'intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes ses politiques publiques et à cette fin de mettre en œuvre la charte du développement durable jointe à cette délibération qui définit les orientations de la ville en matière d'habitat et de construction, de mobilité, d'espaces verts, de gestion des déchets, de consommation énergétique, de protection des eaux et du littoral et d'éducatons à l'environnement.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Avant de vous passer la parole, je voudrais d'abord remercier Eric BOYER et Sophie LATHUILLIERE pour le travail qui a été mené. J'ai cru comprendre que c'était une préoccupation qui rejoignait la préoccupation de la minorité. J'ai repris votre programme hier au soir pour voir un peu ce que vous aviez écrit. On voit qu'on est sur les mêmes thématiques et c'est plutôt passionnant.

Madame BERTRAND VASSELIN vous posiez la question de la participation, je crois que vous avez été associée à la rédaction de ce document. Il y a eu 2 réunions, 3, auxquelles vous avez été associée. On a tenu compte de vos remarques. C'est une façon aussi de travailler de façon collective.

Vous avez lu cette charte de l'environnement et du développement durable avec différents chapitres : l'habitat, la construction, la mobilité, les espaces verts, les déchets, les énergies, l'eau, la protection du littoral et l'éducation à l'environnement.

C'est un engagement que prend le conseil municipal, clairement, pour toutes les politiques, écologique et de développement durable. Y a-t-il des questions ?

M. HUC : Effectivement sur la charte en tant que telle, tel que le texte est rédigé aujourd'hui on n'a rien contre. Après, ce qui me gêne c'est le fait que dans beaucoup de paragraphes, dans beaucoup de parties, on en a parlé en commission, ça vient contredire beaucoup de choses qui ont été effectuées par le précédent mandat. La situation des pistes cyclables, le combat contre les arbres qui sont beaucoup tombés pendant le dernier mandat sur le territoire de la commune. C'est vrai que voir écrit qu'on va en remettre et qu'on va faire des choses, tant mieux, c'est très bien, moi ce qui me pose question c'est que ça serait bien qu'on en vienne aux actes. Il y a beaucoup de phrases là-dedans qui sont des belles phrases mais où est la part du vide, où est la part de la réalité ? Parce qu'il y a déjà sur notre agglomération le PADD qui s'applique. On était en droit de l'appliquer, on a eu des débats sur ce sujet-là pendant le dernier mandat et comme c'est non opposable on nous avait dit, tu avais été amené à dire sur certains projets « tant que c'est non opposable, on n'en tient pas compte ». J'ai un peu peur de ça aussi puisqu'on est sur un document du même type qui est aussi non opposable et ça risque aussi d'être du vent. Parce que quand on écrit par exemple « préserver le caractère naturel de notre littoral en limitant les constructions en front de mer », c'est une belle phrase, magnifique. Pour l'instant on a construit, on a donné des permis en front de mer, on a le sentier littoral qui s'affaisse, qui s'écroule, on en paie les conséquences et cette phrase-là elle est belle mais ce qui serait bien c'est de dire : maintenant on arrête de délivrer des permis sur les falaises. Est-ce qu'on le fera ? Ce n'est pas écrit comme ça. Il y a écrit : « en limitant les constructions », on ne s'engage pas trop non plus. C'est ça qui me gêne un peu dans ce texte, voilà je le dis. On va par exemple aménager la rue des 3 Frères Salaün, moi ce que j'attends, ça serait vraiment sympa d'avoir une piste cyclable. C'est une rue qui est utilisée par des gamins qui vont au collège à vélo, ce serait vraiment sympa qu'on puisse avoir une piste cyclable pour aller au collège par exemple, ce serait une bonne initiative, ou à

PROCES VERBAL

l'école. Voilà j'attends des faits, des actes. C'est vrai que quand les actes viendront je m'en féliciterai. Aujourd'hui sur ce texte-là on ne peut pas être contre, mais vivement les actes.

M. LE MAIRE : ça aurait été difficile que vous votiez contre puisque ça reprend pratiquement tous les éléments de la page 9 de votre programme.

Mme VASSELIN : Nous n'allons pas voter contre.

M. LE MAIRE : Non j'insiste. C'est la page 9 de votre programme. Par ailleurs, je n'ai pas souvenir qu'on ait supprimé des pistes cyclables et qu'on ait coupé des arbres dans la commune.

M. HUC : Si, dans la rue de Dol. La seule piste cyclable qu'il y avait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX était rue de Dol elle a été supprimée.

M. LE MAIRE : En ce qui concerne la piste cyclable, c'est vrai que je vois tous les jours Monsieur HUC à vélo dans cette commune.

C'est une charte. On s'engage dans un certain nombre d'intentions. Il y a un PLU voté en 2011, pas par nous. On est actuellement dans un processus de révision dans le cadre d'un PLUi. Un certain nombre d'élus y sont associés. Il y a effectivement le rapport du BRGM, un certain nombre de données y sont intégrées et quand on délivre des permis ils sont opposables et je vous rappelle que si vous ne délivrez pas un permis alors que le pétitionnaire est dans son droit il vous amène au tribunal. On est dans un Etat de droit à SAINT-QUAY-PORTRIEUX. En plus ce n'est pas « des permis » c'est « un » permis donné.

M. HUC : L'histoire nous dira...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de permis qui pose de difficulté dans ce cadre. Il y a des permis pour lesquels il y a des recours et pour lesquels la commune gagne aussi.

Y a-t-il des compléments ? En tout cas merci pour le travail que vous avez mené.

Mme LATHUILLIERE : Je souhaiterais rajouter juste une chose puisqu'on en a discuté en commission et Hervé a fait cette remarque. Ce qu'on a cherché à faire, c'est comme une passoire. C'est un prisme par lequel on veut qu'à l'avenir nos projets soient étudiés. Tu parles du passé mais moi je te parle de l'avenir. On peut toujours critiquer ce qui a été fait par nous et avant nous, maintenant voilà c'est peut-être que des belles intentions à tes yeux mais c'est aussi une autre méthode de travail.

M. HUC : Je dis que je m'en félicite. Maintenant si on met des panneaux photovoltaïques sur le court couvert de tennis, c'est bien, c'est mieux que le centre technique où on ne met rien, c'est un pas de plus.

Point n° 9 : Convention de coordination gendarmerie nationale/police municipale

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 25/01/2021-07

Convention de coordination gendarmerie nationale/police municipale

La Police Municipale de SAINT-QUAY-PORTRIEUX est une force de proximité dédiée en priorité à la sécurité et à la tranquillité publique, à la prévention et à la médiation.

Elle est chargée, avec la Gendarmerie Nationale de faire respecter les arrêtés du Maire, dans son domaine d'action qui recouvre le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Elle intervient également en complément de l'action de la Gendarmerie Nationale et au besoin avec son appui.

Le code de la sécurité intérieure prévoit l'établissement d'une convention de coordination qui précise la nature et les lieux des interventions des agents de Police Municipale et détermine les modalités selon lesquelles ces interventions communes sont coordonnées.

Une telle convention avait déjà été établie pour la période 2017-2020. Il est nécessaire de renouveler cette convention en tenant compte de l'évolution des moyens et des actions mis en œuvre.

Le nouveau projet de convention est joint en annexe.

PROCES VERBAL

.Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet de convention de coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale tel que présenté en annexe,**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Juste une remarque. Dans la convention qu'on vous a envoyée et que vous avez relue, on ne peut pas la modifier. Il y a quelques fautes mais la convention nous a été transmise comme ça. C'est surprenant que dans ce document émanant de la préfecture, l'Etat perd son « e » majuscule, par exemple. Il y a aussi 2 ou 3 fautes d'orthographe. On a demandé une correction car nous sommes incapables de la corriger. Cependant, le fond est bon.

Point n° 10 : On va passer au Débat d'Orientation Budgétaire, il nous reste du temps pour débattre.

Je rappelle qu'on est bien dans le cadre d'un débat, on ne vote pas un débat. Je serai simplement amené à vous demander de voter pour confirmer que vous avez bien eu connaissance du débat.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire, faut-il le rappeler, n'est pas une obligation pour la commune, car il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 5.000 habitants. Il est traditionnel et nous permet d'avoir un état exact de la situation financière de la commune et de voir qu'elles peuvent être nos marges de manœuvre pour 2021 et les années suivantes, dans un contexte financier un peu contraint du fait du contexte sanitaire auquel on n'avait jamais été confronté.

Vous avez les éléments sous les yeux.

Section de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement et évolution de 2014 à 2020. C'est intéressant parce que souvent dans les débats on présente d'abord des dépenses et les recettes après. On a pris la décision, d'abord présenter les recettes et ensuite d'évoquer les dépenses.

Quelles sont les lignes auxquelles je fais référence :

Chapitre 013 – Atténuation de charges : on était à peu près à 119.000 €, il s'agit de remboursement de rémunération du personnel quand il y a des absences (maladie...)

Chapitres 70 – produits des services : 187 000 €

Baisse de recettes suite incidence Covid19 des services (j'y reviendrai un peu plus tard dans la page n° 6 on aura une présentation sur les conséquences de la crise du COVID sur la commune et sur ses finances)

Augmentation : +7 000 € concessions cimetière, +10 000 € refacturation charges personnel notamment mise à disposition pour le budget du Syndicat Mixte, le port et le CCAS

Chapitre 73 – impôts et taxes 4 213 000 €

C'est le point le plus important, qui concerne les impôts. Il se décompose en plusieurs chapitres :

- Fiscalité ménage : **2 559 000 € 43 % RRF** (compensation réforme Taxe Habitation (TH) inclus)

* Augmentation du produit [+ 35 K€ par rapport à 2019]

* Pas d'augmentation des taux depuis 2009 (+2 %)

* Evolution de la structure de la fiscalité avec réforme de la TH. On sera amené à développer dans un chapitre suivant.

- Produit des jeux : **878 000 € (15 % RRF)**

[-359 000 € par rapport à 2019 **1 237 000 €**] du fait de la fermeture du casino pendant 4,5 mois, absence de recettes pendant 3,5 mois sur 2020

- Droits de mutation : 366 000 € (demeurent à un niveau élevé)

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 115 000 € (versement 50 % au SDE 22) stable

- Dotation de compensation SBAA : 119 000 €

- Taxe de séjour : 72 000 € (+24 000 € intégrant les versements des plateformes dédiées par internet)

- Droits de place (marché + terrasse) : 31 000 € (baisse de 30 000 € par rapport à 2019). On a fait un certain nombre d'exonérations.

Chapitre 74 – dotations et participations **1 328 000 €** 22 % RRF (recettes réelles de fonctionnement)

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : 874 000 € (15 % RRF) (compensation SBAA inclus DAC - cf page 7)

- Etat Garantie perte de recettes 202 000 € (on la reverra plus tard)

- Fonds communautaire de fonctionnement SBAA: 68 000 €

PROCES VERBAL

- Ecart avec 2019 qui intégrait Assainissement – Véolia – remboursement SBAA (445 000 €)

Chapitres 75 – autres produits de gestion 65 000 €

Revenus des immeubles (notamment la location du Centre de Congrès et du fait de la fermeture, il manque -20 000 €)

Voilà un peu la présentation de l'évolution des recettes de fonctionnement qu'on verra réapparaître bien sûr lors du prochain conseil municipal lorsqu'on aura le CA (Compte Administratif) définitif.

Les recettes de fonctionnement, les recettes principales : Les dotations de l'Etat, le produit des jeux du casino et la fiscalité.

- Fiscalité ménage « reconstituée »

2 courbes différentes : cela nous montre la part des compensations. Je vous rappelle qu'il y a eu une réforme de la taxe d'habitation (TH) et la fiscalité ne représentera plus que 15 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) en 2023. Elle représentait 45% avant la réforme. Ce qui veut dire qu'on a très peu de leviers à part le vote des taux.

En ce qui nous concerne pour 2020, un point très important c'est que l'Etat a tenu ses engagements et nous avons reçu une compensation à l'€ près de 844 000 €.

2021/2023 : application de la réforme

- réduction sous forme d'exonération des cotisations (-30%) pour les 20% des contribuables restants, puisqu'il y a 80 % qui ne paient plus et en 2023 plus personne ne paiera de taxe d'habitation.
- La part de TH exonérée est remplacée par la taxe foncière des départements avec application d'un coefficient correcteur. C'est ce qu'on appelle la Loi de finances.

- Produit des jeux

Baisse 2013 à 2016, reprise 2017 puis baisse 2018 et 2019.

En 2020, le casino est fermé pendant 4,5 mois mais il y a un décalage de 1 mois, c'est-à-dire que les recettes de décembre ne passent pas en janvier. Finalement il manque en 2020 3,5 mois.

Ce sont des ressources très « fragiles », la prudence est nécessaire, surtout dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19

- Dotation forfaitaire

De 2014 à 2017, il y a eu une participation des communes au redressement des finances publiques.

Sur 4 ans c'est une perte cumulée de 880 000 €. Cette année c'est 330 000 €. C'est une perte qui est stabilisée désormais, il n'y aura plus d'évolution et on ne participe plus au redressement des finances publiques.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général (frais de gestion)

On voit qu'on a une baisse de ce chapitre. Si on compare 2018, 2019 et 2020 on a une baisse de ce chapitre suite à l'effet Covid notamment sur les postes animations - 99 000 € ; alimentation -16 000 € ; carburant -12 000 €

Ecart avec 2019 : Augmentation due à la convention de mandat avec SBAA prestation assainissement Véolia +440 000 €

Chapitre 012 – frais de personnel

Variation 2019/2020 : - 110 000 €

- 2020 on n'a pas pris tous les emplois saisonniers, c'est une baisse de - 94 000 €

- 2019 il y avait le recensement à hauteur de 17 000 €

Il est intéressant de comparer les variations des charges de personnel entre 2013 et 2019.

+ 4,6 % de 2013 à 2019, soit + 0,77 % / an en moyenne, donc inférieure à 1 %.

- Stabilité des effectifs. On avait vu une évolution entre 2014 et 2016 qui correspondait à la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Chapitre 014 – Atténuation de produits, c'est le reversement de la taxe de séjour à l'OT et de la taxe électricité (50 %) au SDE

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante notamment :

. Les subventions aux associations. Evidemment entre 2020 et 2019 il y a eu une baisse puisqu'un certain nombre d'associations n'ont pas eu d'activité et un certain nombre d'évènements n'ont pas eu lieu. Certaines associations ont été indemnisées sur factures, d'autres ont accepté de ne pas toucher à leur subvention (- 60 000 € par rapport au budget prévu 170 000 €)

. On retrouve dans ce chapitre 65 la subvention au CCAS de 35 000 €. Elle a baissé de 5.000 €.

. La subvention à l'OT : 140 000 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

La subvention d'équilibre au budget annexe Centre de Santé de 106 000 € et pour le cinéma 82 000 €.

PROCES VERBAL

Je fais une pose : avez-vous des questions à ce moment-là de présentation sur les recettes et les dépenses de fonctionnement ?

M. GIRARD : les 17 € dans produits financiers (chap 76), ça correspond à quoi ?

M. LE MAIRE : Des parts sociales du Crédit Agricole.

Alors, la page suivante :

La section de fonctionnement, c'est quand même l'exercice le plus intéressant.

Vous avez ce qu'on appelle l'épargne de gestion et l'épargne nette. Ceux qui ont pris des cours sur le budget savent le discuter.

L'épargne de gestion c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette. Je vous rappelle que l'intérêt de la dette c'est dans la section de fonctionnement, le capital est toujours dans la section d'investissement. Je préfère bien le répéter parce que ce n'est pas toujours évident je le reconnais il m'a fallu du temps pour le comprendre. Donc, l'épargne de gestion c'est bien la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêt de la dette, c'est donc l'épargne dégagée dans la gestion courante.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.

Elle participe au financement de l'investissement. Cette épargne nette était en 2015 de 726 670 €, 608 322 en 2016, 872 626 en 2017, 655 959 en 2018 on voit qu'en 2020 on sera à 839 322 €. Donc, cela reste à un niveau très satisfaisant.

Le point suivant : **Incidence financière COVID 19**

Pour moi c'est un point très important parce que c'est à partir de ces éléments qu'on a été amené à mener des orientations budgétaires et surtout qu'on va construire le budget 2021. Toutes les collectivités actuellement travaillent sur les incidences de la crise COVID et surtout sur les incidences financières.

On a 2 tableaux :

Un premier qui correspond aux pertes de recettes et le deuxième aux baisses de charges.

Perte de recettes :

La fermeture du casino. On l'a dit et je l'ai redit tout à l'heure c'est 350 000 € sur 3 mois ½.

On a exonéré un certain nombre de charges, notamment au niveau des marchés 15 000 €, au niveau des terrasses 14 000 € et un certain nombre de baisse de gratification pour les services municipaux 15 000 €

Bien sûr on a des pertes d'exploitation notamment la location du centre de congrès, de la restauration à l'école et au centre de loisirs.

Au total on est quand même à 507 000 € de perte.

Charges supplémentaires :

Frais de gestion : 27 000 €. C'est tout ce qui concerne les produits désinfectants, masques ... à la fois dans les services municipaux mais aussi au centre de santé et des frais de personnel 11 000 €, c'était la prime COVID et le renfort à la police municipale.

On arrive à un poids financier de 545 000 €.

En ce qui concerne maintenant **la baisse des charges** :

On arrive à 490 000 €.

Le point le plus important c'est les frais de gestion : 129 000 €.

Mais surtout on a un poste de sauvegarde qui correspond à 202 000 €

Je vous rappelle que comme je vous avais expliqué on avait reçu un acompte de 122 000 € et on espère récupérer le solde définitif vers le mois de mai, ce qui nous fera 202 000 €, sauf bien sûr s'il y a une modification des règles de compensation, mais normalement c'est voté dans la Loi de finances.

Les baisses de charges : On avait premièrement les frais de gestion, on a annulé quand même pas mal d'animations (99 000 €) et on avait suspendu ou réduit certaines activités (restauration, centre de loisirs).

Dans la mesure où il y a eu un certain nombre d'annulations d'animations notamment sportives, je pense au beach volley, au concours hippique, au tournoi de tennis, il y a bien sûr une réduction des frais de personnel et d'emplois saisonniers initialement prévus.

Donc finalement, ce qu'il faut retenir, ça donnera des indicateurs pour le budget 2021 :

Perte de recettes pour 545 000 €, l'atténuation de l'impact est de 490 000 €, donc ce qui fait que l'impact de la crise COVID sur le budget 2020 est de 55 000 €.

Je pense que pour l'instant la commune s'en tire bien, c'est le moins qu'on puisse dire.

Avez-vous des questions ?

PROCES VERBAL

Mme BERTRAND : Pour revenir à la page 5 sur l'épargne nette. Parce que vous semblez avoir une grande satisfaction à avoir une épargne nette et c'est vrai que c'est satisfaisant une épargne nette qui est plutôt bonne. C'est quand même lié au fait qu'on a eu beaucoup moins de dépenses et que l'Etat a compensé nos recettes perdues, si j'ai bien compris. On a eu beaucoup moins de dépenses que même liées à la COVID. On est d'accord ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme BERTRAND : C'est tout ce que je voulais préciser. Si on avait eu les dépenses qui étaient prévues, est-ce qu'on aurait eu une épargne nette aussi

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous dire mais on aurait eu aussi des recettes.

Mme BERTRAND : Oui mais elles sont compensées, donc les recettes

M. LE MAIRE : S'il n'y avait pas eu la crise COVID, je vous rappelle que le casino nous rapporte 100 000 € par mois. Vous vouliez développer ?

Mme BERTRAND : Non, écoutez je pose des questions, j'essaie de comprendre.

M. LE MAIRE : J'essaie de bien expliquer.

L'épargne nette est de 839 322 € c'est ce qui est important. On parle beaucoup de l'incidence COVID sur les collectivités, sur les résultats financiers. On va annoncer des grands chiffres mais nous on essaie de présenter objectivement nos pertes et nos recettes et compte tenu de l'atténuation des charges, l'incidence COVID en 2020 est de 55 000 €, de perte bien sûr.

Parce qu'il y a eu un moment où on a pris les bonnes décisions. C'est-à-dire que j'ai toujours eu une vision sanitaire dans cette commune. Et quand très rapidement on a vu qu'un certain nombre de manifestations ne pouvaient pas avoir lieu, comme je l'ai dit par exemple le beach volley, le concours hippique, le tournoi de tennis, un certain nombre de concerts, les feux d'artifice, les fest noz, avec des moyens humains et des moyens techniques, on a réduit tout de suite la voilure ce qui nous a permis effectivement d'atténuer l'effet COVID sur la commune. C'est ce qu'on appelle une bonne gestion.

Point suivant, un peu plus technique : **contexte et orientations 2021**

La section de fonctionnement, on n'a pas parlé d'investissement.

La Dotation globale de fonctionnement

On fait face à la réforme de la taxe d'habitation. Faut-il le rappeler, 2018/2020 dégrèvement pour 80 % des foyers. Donc bien sûr il faut qu'il y ait une compensation à l'€ près.

Ensuite il va y avoir un dégrèvement de 100 % des foyers sur 2021, puis 2022, puis 2023.

Ce qui veut dire que quels que soient les revenus il n'y aura plus de taxe d'habitation sur la maison principale, pas sur la résidence secondaire et on ne parle pas dans ce cas-là de la taxe foncière. On parle bien de la taxe d'habitation sur la maison principale. Evidemment nous serons très attentifs pour être sûr qu'il y aura bien une compensation à l'€ près. En 2020 on avait une attribution théorique de 967 000 €. On a eu de l'Etat 874 000 € et on a eu une compensation par Saint Brieuc Armor Agglomération. Ce qui fait qu'on retrouve le bon chiffre.

En ce qui concerne maintenant les autres recettes, ce qu'on appelle les **Dotations intercommunales** (attribution de compensation (DAC) et Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF)).

L'attribution de compensation (DAC) est toujours actualisée en fonction des charges transférées.

Par exemple en 2019, le PLU. On a fait une mise en compatibilité du PLU pour une déclaration de projet, c'était 16 000 € qui seront répercutés en 2020.

Par contre en 2021 on va lancer 2 procédures de modification du PLU, elles seront répercutées en 2022, donc on ne les verra pas sur le budget 2021.

Ce montant prévisionnel, l'attribution de compensation, est de 120 000 €.

Le fonds communautaire de fonctionnement (FCF) : il y a actuellement une réflexion sur les critères de répartition parce que l'enveloppe globale de Saint Brieuc Armor Agglomération était de 2 100 000 €, elle passe à 1 700 000 €.

Il y a une réflexion portée sur les critères de répartition dont la date butoir est le 30 juin 2021. On peut espérer récupérer 55 000 €. Sachant que ça n'a pas été acté et que ça sera probablement dans le pacte financier. Il sera proposé dans le cadre d'une délibération du conseil municipal. On sera amené à le voter. L'objectif c'est d'avoir 55 000 €.

On a parlé des recettes, maintenant quelques points sur les orientations

Les charges de personnel : variations entre 2020 et 2021

- Maintien des effectifs

PROCES VERBAL

- Va se poser la question bien sûr en fonction du contexte sanitaire du recours ou non à des emplois saisonniers. Vous avez vu l'impact que ça pouvait avoir sur le budget 2020
- Va apparaître la taxe de transport à laquelle on est éligible
Elle était de 0.4 % en 2019, elle passe à 0.8 % en 2020 et elle sera en 2021 à 1.2 % ce qui fera un coût financier de 18 000 €
- Enfin apparaît la prime de précarité des emplois contractuels :
Le montant de la prime de précarité est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat. On a des titulaires et lorsqu'on ne peut pas pourvoir un poste de titulaire, on engage un contractuel et dans ce cas-là on aura en supplément une prime de 10 %.

En ce qui concerne les budgets annexes :

Le port d'échouage : vous savez qu'au 31 décembre 2021 se termine la concession que l'on a du Département et normalement le port d'échouage devrait rentrer dans la SPL (Société Publique Locale) à partir du 1^{er} janvier 2022. Mais on aura toujours la possibilité de travailler sur la reconstruction de la capitainerie. Par contre la cale, on l'avait déjà évoqué dans d'autres budgets, sera portée par le conseil départemental.

Le cinéma : la DSP court d'avril 2018 à avril 2023. On a encore un peu de temps.

Le Centre de santé municipal : nous travaillons actuellement sur l'actualisation du projet de santé. Le médecin référent qui travaille sur ce projet de santé (la Fabrique des centres de santé) sera présent la première semaine de février. Karine vous sollicitera pour une rencontre avec des élus pour qu'ils puissent donner leur point de vue sur l'évolution de ce projet de santé.

On vient de terminer la partie des orientations en fonctionnement.

Y a-t-il des questions ?

Section d'investissement

Les dépenses réelles et les recettes réelles

En 2020 :

- Groupe scolaire – structure multi fonction : on a obtenu une subvention 24 000 € du Conseil Départemental
- Equipement informatique bibliothèque : 2 000 € de la DRAC et d'un fonds de concours SBAA
- Centre technique municipal : 86 000 € de DETR, alors qu'on attend 125 000 € (solde en 2021)
- Aménagement Portrieux : 37 000 € pour les aménagements du Portrieux
- RD 786 : 47 000 € Conseil départemental convention de mandat

- Et nous avons emprunté 500 000 €. Emprunt contracté et débloqué en décembre 2020

Y a-t-il des questions ?

Besoin de financement et résultat de clôture

En 2020

- Dépenses investissement 2 126 000 € (travaux, équipement)
- Recettes d'investissement 570 000 € (FCTVA, taxe aménagement, subventions)
- Épargne 839 000 €
- Résultat antérieur 964 000 €
- Résultat au 31/12/2020 761 139 € ce qu'on appelle le résultat global de gestion

Pas de questions ?

C'est ce qu'on appelle le résultat de clôture et on le retrouvera dans le compte administratif.

Etat de la dette

Pour la Commune : on voit qu'en 2020 il y a 6 676 000 €, en 2021 il y aura 6 645 000 € sur le budget global et le budget principal seul. Il y a des emprunts sur les autres budgets.

Ce qui est intéressant c'est les 3 points suivants :

- Le taux moyen pondéré à 1.49 %. C'est donc le taux moyen d'emprunt pour l'ensemble des emprunts
- La durée résiduelle pondérée. Il faut tenir compte de l'importance du capital à rembourser de chaque emprunt.

Donc le taux moyen pondéré c'est le taux d'intérêt moyen du capital en tenant compte de l'importance du capital à rembourser de chaque emprunt et la durée résiduelle pondérée c'est la durée moyenne de remboursement tenant compte de l'importance à rembourser de chaque emprunt.

Ça va, c'est clair ?

Monsieur LOUESDON, prenez la parole.

PROCES VERBAL

M. LOUESDON : C'est l'application simplement d'une formule mathématique où on tient compte du montant du contrat d'emprunt. Un emprunt à 500 000 ne pèse pas la même chose sur la dette qu'un emprunt à 3 Millions et même chose, un emprunt sur lequel il reste 15 ans à rembourser ne pèse pas de la même manière qu'un emprunt sur lequel il reste 6 mois. Donc on multiplie simplement le capital par les durées et on redivise ensuite par l'ensemble des durées et du capital. Et même chose avec les taux d'intérêt.

M. LE MAIRE : C'est clair ?

Surtout ce qui semble important et j'en ai souvent parlé dans pas mal de discours, c'est la capacité de désendettement. En gros, on arrête les compteurs, on n'investit plus et on voit combien de temps on met à rembourser toute la dette, capital et intérêts. Cette année on est à 4,9 ans. C'est lié à notre épargne de gestion qui est satisfaisante. Mais si on intégrait les mêmes charges en 2020 qu'en 2019, la capacité de désendettement serait de 5,6 ans. Donc en 2019 on a 5,8 ans, ce qui montre là encore que l'état des finances est très satisfaisant. On commence à s'alerter, pour une collectivité, lorsqu'on est à 10 ans, 11 ans, voire 12 ans de capacité de désendettement.

4,9, le chiffre pour cette année mais sans, comme je l'ai dit, l'intégration des charges similaires à 2019 on serait à 5,6 ans contre 5,8 en 2018, donc en amélioration.

Mme BERTRAND : Je suis un peu têtue des fois mais j'aime bien comprendre. Je voudrais revenir un peu en arrière. parce que tout à l'heure vous avez dit on perd 100 000 € par mois avec la fermeture du casino. Mais quand je regarde les chiffres de pertes de recettes du casino je vois 359 K€. Alors je me dis on perd 100 000 € par mois à partir de maintenant peut-être ou à partir d'il y a quelques Mais sur 2020, 350 K€ c'est sur l'année...

M. LE MAIRE : Je vais répéter ce que j'ai dit. Je vous ai dit qu'il y a toujours un décalage d'un mois. Le produit brut des jeux du mois de décembre on va l'encaisser en janvier. Ce qui fait que comme c'est fermé pendant 4 mois ½ en fait on a perdu sur 3 mois ½ et le décalage vous le retrouvez $100\ 000 \times 3,5 = 350\ 000$.

Mme BERTRAND : C'est le chiffre qui est annoncé. Oui mais donc de dire qu'on perd 100 000 € par mois c'est un peu ...

M. LE MAIRE : Mais si. Dans nos recettes, dans le compte administratif 2019 les recettes du casino sont de 1 million 2, 1 million 3 et dans les bonnes années 1 million 4, donc si on divise par 12 ça fait bien 100 000 € par mois. A partir du moment où il est fermé 4 mois ½ et là il manque 1 mois qui sera versé en janvier, $3\ \text{mois}\ \frac{1}{2} \times 100\ 000 = 350\ 000\ \text{€}$.

Mme BERTRAND : Je comprends bien 350 000 € mais sur 3 mois.

M. LE MAIRE : Non

Mme BERTRAND : sur 3 mois ½ de fermeture.

M. LE MAIRE : Non il a fermé 4 mois ½.

Mme BERTRAND : Oui il y a 1 mois de décalage.

M. LE MAIRE : Qu'on retrouvera en janvier 2021.

Mme BERTRAND : Merci.

M. LE MAIRE : C'est plus clair ?

Mme BERTRAND : Oui c'est plus clair. Ce que je trouvais c'est que dire « on perd 100 000 € par mois » on croirait que c'est tous les mois. C'est les mois de fermeture.

M. LE MAIRE : Oui. Quand le casino est fermé il manque 100 000 €. En 2020 on a calculé nos recettes, nos atténuations de charges, on a déposé le dossier en juillet. On fait partie des plus de 3.000 communes qui sont éligibles à une dotation compensation qu'on espère à hauteur de 202 000 €.

Mme BERTRAND : J'ai une autre question. Page 11, je voudrais savoir parce que là vraiment je ne sais pas. Je voudrais savoir quelle analyse on doit faire d'un résultat global de clôture qui baisse d'année en année. Ça je ne sais pas ce que ça veut dire. C'est ma question.

M. LOUESDON : Le résultat global de clôture c'est la somme que représente le résultat de l'année, soit en perte, soit en gain, à laquelle s'additionnent les résultats cumulés des années précédentes. Très vulgairement on pourrait dire que c'est « une cagnotte ».

PROCES VERBAL

M. GIRARD : C'est la trésorerie.

M. LOUESDON : Non, la trésorerie c'est ce qu'il y a sur le compte bancaire. Si on fait un rapprochement on doit arriver aux mêmes sommes mais là c'est consolidé.

M. LE MAIRE : On est sur un résultat de clôture de 761 000 et je vous rappelle qu'on a un résultat antérieur de 964 000 €. Si vous additionnez les deux ça fait 1.5 million.

On va passer à la page suivante. Juste un petit rappel sur ce qui a été fait en 2020 :

Aménagement urbain : on a soldé quasiment et on verra en 2021 les restes à réaliser. Quartier du Portrieux et place d'Armes.

Dans le patrimoine :

on a lancé le Centre technique municipal avec un APCP,

l'office de tourisme (étanchéité toiture + mise aux normes),

l'école de musique, il y avait nécessité de renforcer les salles sur le plan acoustique,

le centre de congrès, avec les gradins mobiles qui sont derrière nous,

l'accueil périscolaire, on a rénové 3 pièces (les locaux des anciennes bibliothèques),

l'école des Embruns, structure multifonctions, j'en ai parlé c'est une structure de jeux,

les bâtiments communaux, l'organigramme électronique. C'est un dispositif qui permet aux associations d'accéder aux bâtiments communaux avec un certain nombre de clés électroniques,

le sentier du littoral, notamment l'étude du projet de l'île de la Comtesse,

le vieux gréement, remplacement de 9 bordés.

Subvention logements de Kerbeaurieux, 2^{ème} versement, c'est terminé.

Parc de la Duchesse Anne expertise arboricole qui sera présentée prochainement.

Voirie / aménagement et sécurisation :

Rue Pierre Loti, allée Baradozic, place de Verdun, panneaux lumineux RD786.

Les 3 sites de conteneurs enterrés.

Toujours dans ce programme 2020, en termes de voirie/aménagement et sécurisation :

Effacement de réseaux de la rue Chateaubriand, les travaux vont jusqu'au mois de mai

APCP – quartier du Portrieux et place d'Armes, quelques aménagements de surface

La modification du PLU, j'en ai parlé

Le centre technique municipal

La dernière tranche de l'accessibilité ERP

Et l'organigramme électronique – 2^{ème} tranche.

Quels sont les dossiers qui sont en suspens ou on va dire « sur l'étagère » :

Le deuxième court couvert de tennis : du fait du décès de l'architecte il y a nécessité de reprendre une étude. On va la reprendre en 2021 et l'APCP.

Entretien, rénovation, équipement de patrimoine et bâtiments :

- La résidence Le Bretagne, ce sont des travaux de charpente. Je vous rappelle que nous sommes copropriétaires
- Le centre de congrès : la wifi publique. C'est un reste à réaliser mais elle est actuellement opérationnelle
- L'école de musique : 3 salles – traitement acoustique, faux plafond et revêtements de sol pour des notions de sécurité
- La bibliothèque, j'en parlais tout à l'heure, pour tous qui est située à côté de l'office de tourisme. On récupère les locaux mis à disposition de la gendarmerie ce qui nous permettra de faire un aménagement intérieur et une rampe extérieure, et de la rouvrir très rapidement je l'espère
- Sentier du littoral : je n'en parle pas, j'en ai parlé tout à l'heure. C'est la problématique de l'évaluation des coûts par le CEREMA. Quels sont les dispositifs à mettre en place et surtout de les hiérarchiser en sachant qu'on n'arrivera pas à tout faire cette année.
- Les équipements informatiques : c'est le changement des ordinateurs du personnel (2^{ème} tranche)
- Voirie – aménagement et sécurisation : rue des 3 Frères Salaün.

En conclusion :

Si je regardais tous les dossiers qui ont été proposés à la fois par les services, à la fois par les élus et les dossiers qui sont sur l'étagère, on nous demanderait une enveloppe de 2 656 000 €. J'en ai reparlé tout à l'heure, le centre technique municipal, le sentier littoral, le Portrieux, la sécurisation des voies, la demande d'un chariot élévateur pour le centre technique, le renouvellement de matériels informatiques en sachant qu'il y a des restes à réaliser. Il est évident que ce n'est pas un budget primitif c'est simplement une liste de courses qui est faite à la fois par les élus et les services. Il y aura bien sûr des arbitrages à réaliser selon nos capacités d'investissement en fonction du compte administratif pour élaborer bien sûr le budget primitif.

En conclusion : chacun l'a compris, lorsqu'on sera amené à proposer le budget 2021 sachant qu'un certain nombre de réunions sont programmées, que vous avez notées, qui sont ouvertes à l'ensemble des élus, la commission finances et la commission qui sera amenée à se positionner sur les subventions aux associations.

PROCES VERBAL

On est dans un contexte budgétaire très incertain.

- poursuite de l'état de crise sanitaire (je connais le début mais je ne connais pas la fin)
- Incertitude sur le niveau de recettes

Si en 2020 on a eu une compensation de l'Etat en partie pour nos pertes de recettes du casino, bien sûr il faut attendre la Loi de finance 2021 pour voir si on aura le même niveau de compensation.

Je proposerai donc pour ce débat d'orientation budgétaire de tenir une **ligne de conduite prudente**

- en matière d'investissement

il faudra hiérarchiser et prioriser les projets et là on ne pourra pas tout faire notamment en ce qui concerne la sécurisation des falaises.

On mettra en place une gestion pluriannuelle des opérations (AP / CP)

- en matière de fonctionnement

On sera amené à avoir un programme d'animations culturelles sportives associatives très raisonné pour avoir une grande vigilance sur les dépenses de gestion.

En conclusion.

Les finances de la commune sont dans un état très satisfaisant. La priorité en 2021 sera d'assurer la sécurité sanitaire des habitants de la commune, poursuivre dans la solidarité et soutenir bien sûr le monde économique. Ce sont les grands axes. Tout en ne perdant pas nos objectifs de toujours : augmenter la population notamment les jeunes ménages avec enfants, maintenir un haut niveau de services municipaux, des missions de service public, au niveau des écoles, de la santé avec le centre de santé. Je remercie bien sûr les services municipaux, tout en gardant une certaine prudence et responsabilité pour la commune.

Donc en conclusion je reste très optimiste, les finances sont saines, on a eu une réaction très rapide face à cette crise COVID. La commune est tout à fait solvable et quand on sera amené à élaborer le budget 2021 on fera tous part d'une responsabilité collective.

Je vous passe la parole. C'est un débat.

Mme VASSELIN : Je trouve qu'il est laissé peu de place à la voirie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, qui n'est pas dans un état excellent, loin de là. On en revient toujours au même problème, je trouve que d'envisager la construction d'un tennis qui va servir à quelques-uns même, je trouve que la voirie c'est plus important, c'est l'intérêt général. En bord de mer ça va, mais dès qu'on monte, là ça commence à aller beaucoup moins bien. C'est le point que je voulais mettre en avant.

Je voulais être sûre de comprendre ce que veut dire « restes à réaliser ». Est-ce que c'est ce que nous on appelle dans l'Etat les restes à payer ou c'est des choses qu'on doit encore sur le budget 2021 ?

M. LE MAIRE : On va vous répondre, j'écoute vos questions.

Mme BERTRAND : Pour l'instant c'est tout.

M. LE MAIRE : En ce qui concerne la voirie. Aujourd'hui on a un certain nombre de rues dans lesquelles il faut travailler d'abord sur les enfouissements de réseaux. Avant de faire la surface, je traite l'assainissement et les enfouissements de réseaux. C'est la règle. On ne va pas refaire la voirie, faire des trous et ensuite faire les enfouissements de réseaux. C'est ce qu'on a fait dans le quartier du Portrieux et dans les venelles. On a d'abord traité, parce qu'on avait pas mal de problèmes dans l'assainissement. D'abord l'assainissement, ensuite on fait faire l'inscription dans le cadre du SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) des enfouissements de réseaux. Mais tant que l'assainissement n'est pas réglé et les enfouissements de réseaux, on ne peut pas faire la voirie. On fait des rustines. On voit bien qu'un certain nombre de rues, il y en a beaucoup dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX, ne serait-ce que mon quartier rue Paul Déroulède et rue Sénécal, l'assainissement est enfin terminé et par contre il faut envisager effectivement les enfouissements de réseaux. C'est ce qu'on vient de faire rue Chateaubriand. On doit toujours poser la question est-ce que vous avez un programme d'enfouissement de réseaux. Oui on l'a, mais pour moment il y a un seul dossier qui a été éligible par le SDE, c'est la rue Chateaubriand. Ça fait 4 ans que les riverains attendaient l'enfouissement des réseaux. Ce sera terminé avant l'été. Tant que les enfouissements de réseaux ne sont pas faits et que l'assainissement n'est pas réglé on ne peut pas faire la voirie. Donc il faut commencer par l'assainissement puis l'enfouissement des réseaux.

Après, en ce qui concerne le dossier du déplacement urbain, j'ai confié la mission à Eric BOYER et à Sophie LATHUILLIERE, de reprendre complètement le plan de déplacement urbain, d'intégrer effectivement des déplacements piétons, vélos, voitures sachant qu'il faut prioriser et on passera forcément par des zones 30 et des zones 20 obligatoires. En ce qui concerne le vélo, on ne pourra pas mettre de pistes cyclables, je ne peux pas pousser les murs. Ce travail sera mené par ces 2 élus et vous serez bien sûr associés.

En ce qui concerne les restes à réaliser, Monsieur LOUESDON.

M. LOUESDON : C'est un peu plus précis que ce que vous évoquez. Il s'agit des montants qui correspondent à des factures qui ne sont pas encore arrivées en mairie et donc pas acquittées mais pour lesquelles le service a été effectué.

PROCES VERBAL

Mme VASSELIN : Oui, c'est le reste à payer. D'accord.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. HUC : Un petit point de détail. Résultat global de clôture il y a écrit en dessous entre parenthèses « hors assainissement reversement SBAA et restes à réaliser », c'est un montant qui doit venir en déduction en plus du résultat de clôture qui est affiché en bout de ligne ? et c'est combien ?

Mme LECOEUICHE : Il va rester en 2021 : 449 000 € à régler sur l'excédent d'investissement (la moitié). Le résultat global de clôture réel en intégrant le résultat d'assainissement et ce qu'on a réglé cette année, il est de 1 235 000 €.

M. HUC : Merci.

M. LE MAIRE : Donc on l'a enlevé, c'est ça.

Mme LECOEUICHE : Oui.

M. LE MAIRE : Il n'est pas inclus, on l'a déjà enlevé.

On était quelques-uns en visite cet après-midi sur le chantier de la station d'épuration qui est en cours, c'est un très beau chantier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On était sur un débat d'orientation budgétaire, vous l'avez bien compris, c'est à partir de cette tendance que l'on va pouvoir construire le budget 2021. On va vous inviter à un certain nombre de réunions, notamment la commission finances ouverte à l'ensemble des élus. C'est une séance plénière, plus une autre réunion qui sera la commission qui concerne les subventions aux associations.

On ne vote pas le Débat d'Orientation Budgétaire, par contre je suis obligé de vous demander de voter pour confirmer que vous avez pris acte de ce débat.

Délibération n° 25/01/2021-08

Budgets 2021 – DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2021. Il laisse ensuite la parole aux élus pour en débattre.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du Débat d'Orientation budgétaire

LE MAIRE : Nous avons terminé l'ordre du jour. Je pense que c'était bien de finir par le DOB. Madame VASSELIN (BERTRAND) vous avez des choses à dire.

Mme BERTRAND : Oui, nous avons des questions.

M. GIRARD : On avait une question à poser en questions diverses. Au conseil de fin juin, une convention a été adoptée avec La Filière Granite pour une mise à disposition à titre gracieux du carré de la Douane. On l'avait déjà évoqué lors d'un précédent conseil, vous nous aviez dit « il y aura un bilan de tiré ». La convention prévoyait un compte rendu d'activité et un rapport financier. Par la même convention il était prévu un contrôle des actions de l'association par les services de la ville. Quid de tout cela ?

M. LE MAIRE : La réponse est très claire. La présidente nous a adressé le bilan de son activité, le bilan complet est arrivé avant fin décembre. On sera amené à le présenter dans le cadre d'une commission des associations. Par contre on ne les auditionne pas dans un conseil municipal. C'est plutôt quand il s'agit d'une délégation de service public. On ne va pas auditionner toutes les associations. Je confirme que nous avons bien reçu le bilan avant le 31 décembre. Je rappelle qu'on ne leur donne pas de subvention. C'est juste une mise à disposition du local.

M. GIRARD : C'est une subvention indirecte quand même.

M. LE MAIRE : Ce sera présenté lors d'une commission associations, je suis prêt à le faire. Vous aviez une deuxième question.

Mme BERTRAND : Je ne vais pas la poser entièrement parce que vous avez répondu à pas mal de points.

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Sur les falaises.

Mme BERTRAND : C'est un sujet important quand même dans la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Ça intéresse beaucoup de citoyens de voir ce sentier s'écrouler et puis on a l'impression qu'il n'y a rien qui se passe. Nous on est des élus et on aimerait être associé à des réflexions pour savoir s'il y a un groupe de travail qui va se monter sur : qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'il se passe ? Comment on gère le dossier ?

M. LE MAIRE : Je pense que je vous ai déjà répondu. Je vous ai donné des éléments. Il y a le dossier du BRGM, de septembre/octobre 2019, et le CEREMA actualise le dossier pour la rue des Embruns, l'escalier, et en février fin février on réunira une séance plénière pour une présentation. Comme je vous l'ai dit, en budget on ne pourra pas tout faire, il faudra prioriser sur plusieurs années.

Mme BERTRAND : Oui. On est bien d'accord.

M. LE MAIRE : Après, je n'ai pas senti l'urgence extrême sur les falaises. Je rencontre les quinocéens, leur seule préoccupation aujourd'hui c'est « quand est-ce que je me fais vacciner ». La préoccupation de la population aujourd'hui c'est la vaccination et surtout la protection sanitaire. Je serai amené à me positionner dès mercredi matin. La falaise, ce n'est pas d'une urgence extrême. Ce qui est important c'est que les gens soient vaccinés dans la commune.

M. HUC : Est-ce qu'il serait possible sur le sentier littoral de flécher un peu mieux les travaux, c'est-à-dire d'éviter d'envoyer les gens sur des zones fermées. C'est bien que ce soit accessible par exemple d'aller à la plateforme qui est devant le sémaphore mais en fait on aboutit dans un sens unique. Est-ce qu'il serait possible de flécher pour mieux guider les promeneurs qui viennent. En fait il y a des gens qui font le sentier du littoral le dimanche et c'est vrai qu'ils se retrouvent à faire pas mal de zigzag. Je ne sais pas si c'est possible.

M. LE MAIRE : Surtout il faut réfléchir et qu'on enlève pas toutes les barrières. Je connais bien le sentier du côté du sémaphore pour habiter pas loin et tous les jours je suis amené à remettre des barrières qui sont déplacées. J'ai même été amené à me fâcher il y a 2 ou 3 mois quand il y a eu un glissement de terrain privé et qu'il y avait des personnes avec des cannes, des personnes handicapées, qui se promenaient à cet endroit. C'est dire qu'il y a quand même des incivilités. Tout est déplacé.

Troisième point c'était le patrimoine de la commune ?

M. HUC : On aurait aimé savoir s'il était possible d'avoir un état des lieux du patrimoine de la commune, pour les élus, et si éventuellement il serait possible de visiter certains sites.

M. LE MAIRE : Le patrimoine est connu puisqu'on l'assure.

M. HUC : C'est évident que les services le connaissent...

M. LE MAIRE : On les assure. Ils sont ouverts. En ce qui concerne les visites, pas de problème. D'ailleurs Madame VASSELIN nous avait demandé lors du dernier conseil municipal de visiter le chantier du nouveau centre technique municipal et de visiter les services. Je vous avais déjà répondu par écrit, parce que Monsieur GIRARD souhaite que je fasse des écrits, vous m'avez interpellé et j'ai donné les réponses. J'attends toujours que vous veniez visiter le centre technique municipal et les services municipaux.

Mme BERTRAND : Mais ça va venir.

On avait une quatrième question. Je vais essayer d'être assez brève. Je vais juste rappeler quelques points que vous avez mis en avant lors de votre intervention, introduction, le 29 juin 2020, au premier conseil municipal, que vous avez présentés au premier conseil municipal.

Premièrement que les réunions du conseil municipal sont, bien sûr, de grands moments pour la vie démocratique et de la vie publique, que ce sont des lieux de débat. Qu'il allait exister des réunions plénières et que vous n'oubliez jamais les valeurs héritées de l'histoire de notre pays qui fondent la démocratie et la République : des valeurs d'humanisme et de respect de l'autre. Et vous dites « je tiens à ce que nous participions tous très activement à la mise en œuvre de cette action municipale ». Or, au bout de 6 mois, 7 mois, 8 mois, je me demande à quel moment le conseil municipal est un lieu de débat, parce que finalement il n'y a jamais de débat au conseil municipal. Pourquoi on n'a pas plus souvent des commissions techniques pour expliquer certaines choses qui ne sont pas si faciles que ça à comprendre, et qui soient ouvertes à tous les élus. Et puis, je m'adresse plus particulièrement à vous, je voudrais savoir où sont vos valeurs d'humanisme et de respect de l'autre quand on voit parfois comment vous nous passez la parole et comment vous nous parlez.

Je voulais aussi signaler que, je ne rappellerai pas l'article 2121- du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dit que tout membre du conseil municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Je l'ai déjà dit dans mon propos préliminaire, mais ce que je voudrais juste dire c'est que la revue de

PROCES VERBAL

l'ARIC que certains ont peut-être reçue chez eux présente un dossier qui s'appelle « majorité minorité ensemble pour l'intérêt général » chacun devrait s'en inspirer. On est là, on est des élus aussi. Et on est là aussi pour travailler pour l'intérêt général et on n'a pas toujours le sentiment d'être vraiment associé.

M. LE MAIRE : C'est un grand classique des minorités. Il suffit de lire tout ce qui paraît sur les conseils municipaux. En ce qui concerne le lieu de débat, je crois qu'on l'a eu ce soir, on l'a démontré avec ce Débat d'Orientation Budgétaire. Vous avez pu vous exprimer et on vous a répondu clairement. Je rappelle que pour toutes les commissions, à chaque fois qu'il y a une invitation, il est bien noté que tout élu qui se sent engagé peut participer. C'est votre problème si vous êtes là ou pas là. Il y a déjà eu des commissions qui se sont réunies, je pense à celle sur le conseil municipal des jeunes. Vous avez été associée Madame VASSELIN au conseil municipal des jeunes....

Mme BERTRAND : Non. Au début un jour je suis venue avec Bruno GIRARD à deux dans une commission, vous nous avez fait remarquer qu'on était deux, que ce n'était pas prévu comme ça.

M. HERY : Elle a été sollicitée pour la commission sur le conseil municipal des jeunes.

M. LE MAIRE : Il y aura une commission sur le conseil municipal des jeunes, on va vous inviter. Ensuite il va y avoir une commission budget, une commission pour les subventions aux associations, il y a eu la charte de développement et il y aura la réponse sur les falaises, vous serez associés. Il n'y a pas de soucis. Votre chef de file, il connaît, pendant 6 ans....
Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de reproches à nous faire.

Mme BERTRAND : J'ai bien entendu que vous aviez décidé de répéter à chaque fois, ça rentre dans une oreille et
Vous pouvez toujours répéter qu'on a un chef de file...

M. LE MAIRE : Votre chef de file c'est Monsieur HUC qui a fait partie de mon équipe municipale, qui s'en est retiré et nous avons eu l'élégance, effectivement, de ne jamais faire de tracts contre lui.

Mme BERTRAND : Je ne comprends pas tellement vos propos là tout de suite mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas trop l'endroit, on va vous expliquer ça, vous demanderez à votre équipe, M. BACHOLIER, M. DAVID, à M. BRUAND etc ... on connaît toute la bande.
Bonne soirée.

Fin de la séance à 20 heures 15